

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

N° VILLE_2022DL081

Date de convocation : 8 novembre 2016

Affichage du compte-rendu : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE - Appel de fonds complémentaire

L'an deux mille vingt deux, le six octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents :

Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs :

Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Michel MALTRAIT), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Henry DUARTE (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à François DARTIGUES)

Secrétaires de séance : Christine NONY, Ghislaine ARCARO

Rapporteur : Christiane PUTHOD

Pour mémoire, par délibération n°VILLE_2020DL088 du 10 juillet 2020 le conseil municipal a approuvé la convention avec l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR) qui précise les conditions d'accès et d'utilisation au fichier ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 1 672,00 €.

Cependant, après avoir adopté et approuvé le 1 février 2022 un budget de 745 945 € pour l'année en cours, et un 1er appel de fonds 2022 identique à 2020 et 2021 de 521 934 € (soit 1672 € pour Corbas), le Conseil d'Administration de l'AFCR du 13 avril 2022, a actualisé son budget prévisionnel de 745 945 € à 800 000 €.

Cette augmentation du budget 2022, s'explique par l'intégration au budget prévisionnel :

- de la cessation d'activité de l'AFCR programmée le 31 décembre 2022,
- de l'arrêt de l'activité opérationnelle le 30 juin 2022,
- des indemnités de licenciement économique des trois salariés de l'AFCR
- du maintien des prestations et du service de l'AFCR jusqu'à la fin de l'année grâce à l'appui de son prestataire informatique, la société ATOS.

En 2022, un second appel de fonds de 278 066 € est donc nécessaire pour que l'AFCR réponde à ses engagements jusqu'au 31 décembre 2022. Ce qui représente la somme de 891 € pour Corbas, le Conseil d'Administration ayant proposé par souci d'équité que la clé de répartition pour le second appel de fonds, soit identique, à celle utilisée pour le 1er appel de fonds en février dernier.

Dans ce contexte particulier, l'association demande à ses partenaires, dont Corbas fait partie, d'assumer collectivement la cessation de l'activité de l'association pour maintenir ses engagements auprès de ses adhérents, demandeurs de logement social, fournisseurs et prestataires extérieurs, jusqu'à la fin de l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 26 septembre 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'un second appel de fonds de 891 € au titre de l'année 2022 ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au chapitre 011 fonction 555 compte 6281 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is located in the top right corner of the header box. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 069-216902734-20221006-VILLE_2022DL081-DE

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,